Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20231026-12-10-23-01-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
11	3	4

OBJET DE LA DELIBERATION :

N° 12/10/23-01

FIXATION DE LA DATE DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ESADTPM

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 12 du mois d'octobre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY.**

ETAIENT PRESENTS :
Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Dalia MESSARA, Patrick SIROT, Pascal SIMONET, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD- GALLI. Hélène BILL, Laetitia QUILICI, Aurélie GIRARD, Stéphanie PETRALIA.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :
Josy CHAMBON représentée par Yann TAINGUY, François CARRASSAN représentée par Jean-Luc DELAUNAY.
Valérie MONDONE représentée par Claude ARNAUD- GALLI.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Richard EVENCE, Jean-Sébastien VIALATTE, Jean-Pierre BLANC, Louise NOËL.

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20231026-12-10-23-01-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

N° D'ORDRE : 12/10/23-01

OBJET :

FIXATION DE LA DATE DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ESADTPM

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Les mandats des représentants élus des personnels des différents collèges siégeant au Conseil d'administration et au Conseil Scientifique et Pédagogique de l'EPCC Esadtpm arrivent à terme le 25 janvier 2024.

Pour ce qui concerne le Conseil Scientifique et Pédagogique, depuis 2021, les élections des représentants du personnel et celles des étudiants ont été dissociées et les statuts ont été modifiés.

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20231026-12-10-23-01-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Aujourd'hui les étudiants siégeant au Conseil Scientifique et Pédagogique sont élus chaque année pour un mandat d'une année afin d'avoir un représentant étudiant par année d'étude. Ceci a permis de renforcer la participation et l'implication des étudiants et d'éviter de laisser des sièges vacants du fait de départ d'étudiants de l'école.

De la même façon, le mandat des étudiants élus au conseil d'administration est de deux ans et non trois ans comme les autres représentants élus. Le collège des étudiants a été renouvelé en janvier 2023.

Les scrutins qui se tiendront en début d'année 2024 concernent donc les représentants du collège du personnel administratif et technique et ceux du collège enseignant élus tous les trois ans pour siéger au Conseil d'administration. Enfin le scrutin des représentant enseignants siégeant au sein du Conseil Scientifique et Pédagogique pour une durée de trois ans.

Pour faciliter l'organisation matérielle des scrutins dont la direction de l'établissement à la charge, il vous est donc proposé de fixer une date commune pour les élections du collège du personnel administratif et technique et du collège des enseignants au Conseil d'administration et des enseignants au Conseil Scientifique et Pédagogique.

Ces deux scrutins pourraient avoir lieu le mardi 23 janvier 2024 au siège de l'école dans le hall.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de fixer la date des deux scrutins au mardi 23 janvier 2024.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20231026-12-10-23-01-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer la date des élections des représentants élus des personnels et des étudiants siégeant au Conseil d'Administration et des représentants élus des personnels au Conseil Scientifique et Pédagogique fixée au mardi 23 janvier 2024 de 9h00 à 17h00 au siège de l'Ecole,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

D'APPROUVER l'exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 12/10/2023.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

esadtpm
E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Yann TAINGUY
Président
du Conseil d'Administration